

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2014

PLFRSS POUR 2014 - (N° 2044)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 28

présenté par
M. Tian et Mme Louwagie

ARTICLE 10

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article consiste à minorer de 160 M € les ressources du FMESPP alors qu'il existe un réel besoin de financement, dans les hôpitaux comme dans les cliniques privées, en matière d'accompagnement des personnels touchés par une restructuration et d'amélioration des conditions de travail des personnels soignant (informatisation etc..). Encore une fois, la logique du rabet aveugle prévaut sur la logique d'investissement.

C'est pourquoi il convient de le supprimer.